

Compte rendu de séance

Séance du 11 Juin 2024

L'an 2024 et le 11 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CAPON Philippe, Maire.

Présents : M. CAPON Philippe, Maire, Mmes : DURAND Marie, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, LASSUS Bernadette, MM : BOIVIN Patrick, BOUTILLIER Gilles, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Absent(s) ayant donné procuration : Mme FERRAND Claire à M. CAPON Philippe

POUVOIR

Je soussigné Claire ROUXEL donne pouvoir à Philippe CAPON,

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 11/06/2024
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 06/06/2024

Date d'affichage : 06/06/2024

A été nommé(e) secrétaire : Marie DURAND

ORDRE DU JOUR

TARIF LOCATION SALLE DES FETES "MOULIN DU BUIS" - 2024/031
PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) - 2024/032
RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ECOLE DE MARRAY - 2024/033
URBANISME / DEFENSE INCENDIE - 2024/034

TARIF LOCATION SALLE DES FETES "MOULIN DU BUIS"

réf : 2024/031

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes "Moulin du Buis" à compter du 1 septembre 2024 comme suit :

LOCATION	RESERVATION	SOLDE
<u>Habitants Commune</u> 400 € pour le weekend (*)	130 €	270 €
<u>Habitants hors Commune</u> 550 € pour le weekend (*)	180 €	370 €

Associations Commune

Gratuite pour les associations réalisant des manifestations publiques
50 € (pour les frais de consommations diverses, tel que chauffage, électricité ...)

Associations et Professionnel habitant la Commune exerçant une activité sportive :

50€/ mois pour une séance d'occupation par semaine
90€/ mois pour deux séances d'occupation par semaine

Cérémonie funéraire pour Les Marraysiens en Résidence Principal :

50€ pour une journée uniquement

Associations hors Commune

250€ pour le weekend (*)

Pour tous : 150 €/ jour (en semaine uniquement du lundi au vendredi)

Caution : 1/ 500 € pour la salle des fêtes (*dégradations*)

2/ 120 € pour ménage (*non effectué*)

(*) du samedi 8 h au dimanche 20 h, la prise des clefs sera effectuée le vendredi à partir de 14h et la remise des clefs le lundi à partir de 10h.

Paiement à la réservation

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

réf : 2024/032

Annule et remplace la délibération n°2012/81 du 11 juin 2012.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tarif et les conditions d'application de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) sur le territoire communal.

Il rappelle que cette participation est instaurée à la charge des propriétaires de constructions nouvelles mais aussi des constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement. Cette participation est non soumise à la TVA, son recouvrement a lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de cette PAC était de 1 200 €uros depuis l'année 2012 et demande au Conseil Municipal s'il souhaite le réviser pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les conditions existantes pour l'application de la participation pour le financement de l'assainissement collectif et de fixer la PAC pour les nouvelles constructions à compter du 1er juillet 2024 à 1 500 € par logement.

RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau collectif d'assainissement.

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ECOLE DE MARRAY

réf : 2024/033

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que l'agent de restauration scolaire, Mme DEMAY Patricia qui se charge actuellement de la cantine scolaire au sein de l'école du Pommier Vert à MARRAY annonce son départ en retraite en août 2024.

Suite à cet évènement, le SIS vallée de la Dême souhaite étudier une nouvelle organisation de la restauration scolaire.

Le Maire de la commune de MARRAY annonce au conseil municipal que de nombreux parents ont fait part de leur souhait de maintenir le principe de la restauration actuelle "cantine".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DECIDE de mandater les représentants de la mairie de MARRAY pour le maintien des repas confectionnés sur place par un agent de restauration scolaire.

PRECISE que cette décision sera transmise au SIS VALLEE DE LA DEME.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

URBANISME / DEFENSE INCENDIE

réf : 2024/034

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que toutes nouvelles constructions ou nouvel aménagement sur des constructions existantes impose obligatoirement la proximité d'une défense incendie à proche du lieu des travaux.

Monsieur le Maire informe qu'une augmentation des demandes de travaux génèrent des problèmes lors d'absence de défense incendie dans les environs.

Monsieur le Maire informe également que la collectivité n'a pas à vocation à supporter les frais qu'impose la création de nouvelles bornes à incendie dans les conditions précitées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DECIDE que les usagés prendront en charge la création et l'installation d'une défense incendie que nécessite leur demande de travaux...

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions :

CCGR :

- **VILLAGE AVENIR le 11/04 :**
Réunion visioconférence sur village d'avenir avec Adrienne MARTINS.
- **PLUI / PADD le 25/04 :**
Dossier toujours en cours...
- **POLAXIS le 30/04 :**
Inauguration de la centrale solaire. Sur un terrain de 6 Hectares, seulement 3 Hectares ont été raccordé car le réseau n'étant pas suffisant pour raccorder l'ensemble de la centrale solaire.
- **CONFERENCE DES MAIRES le 16/05 :**
Transfert de la compétence eau assainissement, les dossiers sont en cours.
- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE le 29/05 :**
Compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR
- **TOURISME le 30/05 :**
Point sur les estivales du patrimoine, une plaquette des activités est à disposition du public. Préparation de la randonnée Ronsard (du Loir à la Loire) qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2024. Projet de remise en état des boucles à vélos.

COMMUNE :

- **APE le 17/04 et 15/05 :**
Réunion concernant l'organisation de la fête des écoles.
- **VOIRIE le 02/05 :**
Réception des travaux ERS MAINE qui ont débuté en mars 2023 (travaux sur la rue du Pommier Vert).
- **TER le 13/05 :**
Signature de la chartre du TER au collège de NEUVY
- **INTERVILLAGE le 27/05 :**
Cette année, les jeux se dérouleront à Chemillé-sur-Dême ainsi que le feu d'artifice sera tiré vers 23h00.
- **ECOLE le 11/04 et le 28/05 :**
Projet d'éducation scolaire (bilan des bébés jusqu'au adulte)

DIVERS :

- L'assemblée du village s'est déroulée le 5 mai avec un temps maussade, malgré cela, la restauration ainsi que les animations des enfants ont fait des heureux.
- 12 mai schéma directeur des bornes de recharge de véhicule
- Un lâcher de truites s'est déroulé le 28/04 à l'étang pour la première fois, la météo n'étant pas clémente, celle-ci n'a pas eu le succès attendu mais la mairie ne se laisse pas décourager et retentera l'évènement en 2025.
- Réalisation des travaux de deux dos d'âne dans la rue du pommier vert afin de faire ralentir les automobilistes à l'approche de l'école primaire.
- La fête des écoles du RPI aura lieu le samedi 15 juin à MARRAY.
- La fête de la musique de MARRAY se déroulera le samedi 22 juin dans le bourg
- Les prochaines élections législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 02/07/2024
Le Maire
Philippe CAPON

